

Compétition : Vendée Arctique 2026		Date : 29/05-30/06/2026		Club : SAEM Vendée	
CAS N°	INITIATEUR	AUTRE PARTIE	RÉSUMÉ DES FAITS ÉTABLIS	DÉCISIONS (préciser <u>classe</u> et <u>n° de course</u>)	
1	Comité de course	Association Petits Princes – Quéguiner	En naviguant dans le DST North Channel, Association Petits Princes – Quéguiner a enfreint l'IC 8.3.3, la règle 10 du RIPAM et la RCV 56.2	Association Petits Princes – Quéguiner est pénalisé de 12h	
2	Association Petits Princes – Quéguiner	Demande de réouverture	Le jury international n'a pas commis d'erreur significative dans l'instruction initiale. En conséquence, les exigences de la RCV 63.7(a)(2) pour rouvrir l'instruction ne sont pas remplies.	L'instruction No. 1 ne sera pas rouverte	
3	Comité technique	11th Hour Racing	11th Hour Racing a enfreint l'IC 15.3 et a accepté la pénalité standard de 30 minutes suivant l'IC 12.5.	30 minutes de pénalité à ajouter au temps de course pour 11th Hour Racing	

Publié à 10 H 45 mn, le 16 juin 2026